

sur monte par deux ou trois degrés. (Th. Gaut.) ■ Pl. des ARRÈRES-BOÛTIQUES.

— Antrefois, s'employait aussi figurément pour dénoter de franchise, moyens détournés, ce que nous entendons aujourd'hui par terre de derrière : Je désirerais que, sans ARRÈRES-BOÛTIQUE, il eût découvert les moyens par lesquels il entendait arriver à ses fins et conclusions. (Cast.) La plupart des hommes notables de la cour, et singulièrement ceux qui favorisent sans ARRÈRES-BOÛTIQUE le Dauphin, se retiennent avec lui pour éviter la fureur de cette populace. (Pascal.)

ARRÈRE-BRAS s. m. La partie du bras qui s'étend de l'épaule au coude. ■ Pl. des ARRÈRE-BRAS.

— Partie du brassard qui défendait le bras depuis le coude jusqu'à l'épaule.

ARRÈRE-BUANDERIE s. f. Buanderie placée dans une partie reculée d'un bâtiment. ■ Pl. des ARRÈRE-BUANDERIES.

ARRÈRE-BÛCHE s. f. Bûche qui est derrière les autres, et sert de soutien au feu. ■ Pl. des ARRÈRE-BÛCHES.

ARRÈRE-CABINET s. m. Pièce située derrière le cabinet : Le duc d'Orléans n'en mena dans son ARRÈRE-CABINET obscur, sur la galerie. (St-Sim.) Il n'y a point de cabinet ni d'ARRÈRE-CABINET qu'elle ne visite. (La Font.) ■ Pl. des ARRÈRE-CABINETS.

ARRÈRE-CACHETTE s. f. Cachette située dans un endroit écarté. ■ Pl. des ARRÈRE-CACHETTES.

ARRÈRE-CADÈT s. m. Homme issu d'un cadet qui n'a pu servir avec son père. ■ Pl. des ARRÈRE-CADÈTS.

ARRÈRE-CADRE s. f. Cadre qui sert à supporter une toile ou une peinture. ■ Pl. des ARRÈRE-CADRES.

ARRÈRE-CAUTION s. f. Celle qui forme la deuxième garantie du prêteur, qui sert à cautionner une première caution. ■ Pl. des ARRÈRE-CAUTIONS.

ARRÈRE-CELLIER s. m. Cellier placé dans un endroit écarté. ■ Pl. des ARRÈRE-CELLIERS.

ARRÈRE-CAUTION s. f. Celle qui forme la deuxième garantie du prêteur, qui sert à cautionner une première caution. ■ Pl. des ARRÈRE-CAUTIONS.

ARRÈRE-CELLIER s. m. Cellier placé dans un endroit écarté. ■ Pl. des ARRÈRE-CELLIERS.

ARRÈRE-CHASSE s. f. Domaine roturier, qui est dans la mouvance médiète du roi ou d'un seigneur. ■ Pl. des ARRÈRE-CHASSES.

ARRÈRE-CHAÎNE s. f. Partie d'une chaîne de montagnes qui descend par versants plus ou moins brusques, moins étendue que l'avant-chaîne et plus basse que la crête. ■ Pl. des ARRÈRE-CHAÎNES.

ARRÈRE-CHAMBRE s. f. Chambre située dans un renfoncement. ■ Pl. des ARRÈRE-CHAMBRES.

ARRÈRE-CHANGE s. m. Nom donné quelquefois à l'intérêt des intérêts. ■ Pl. des ARRÈRE-CHANGES.

ARRÈRE-CHARTRE s. f. Charte de renonciation réciproque à des possessions, à des dépendances, à des prétentions. ■ Pl. des ARRÈRE-CHARTRES.

ARRÈRE-CHEVELURE s. f. Partie de la chevelure qui est derrière la tête : Aujourd'hui, la plupart des ARRÈRE-CHEVELURES des dames sortent des ARRÈRE-BOUTIQUES des chapeaux. Toute son ARRÈRE-CHEVELURE s'échappe pour ainsi dire en une tresse unie de huit pouces d'étendue. (Journ.) ■ Pl. des ARRÈRE-CHEVELURES.

ARRÈRE-CHÊQUE s. m. Archet. Cheur placé derrière le maître-archet, dans certaines églises : Les ARRÈRE-CHEURS sont rares et généralement peu anciens ; on en voit un dans la cathédrale de Reims, qui renferme le tombeau de saint Nemi.

ARRÈRE-CIVILISATION s. f. La civilisation pressentie de nos arrière-petits-neveux. L'ARRÈRE-CIVILISATION sera tempérée par la connaissance d'un bonheur perdu. (Fourier.) ■ Pl. des ARRÈRE-CIVILISATIONS.

ARRÈRE-COLÈRE s. f. Ce qui reste d'animosité après un accès de colère.

— Par anal., Derniers éclats d'une tempête : Cette montagne se trouva encore comme grondant les ARRÈRE-COLÈRES d'un orage qui finit. (Journ.) ■ Pl. des ARRÈRE-COLÈRES.

ARRÈRE-CONSEIL s. m. Autorité administrative, qui existait autrefois à Douai.

ARRÈRE-CORPS s. m. Archit. Parties d'un bâtiment qui ont moins de saillie sur la façade, ou qui sont en arrière de la ligne d'aplomb. ■ Evidemment que l'on fait sur l'angle d'un socle ou sur toute autre partie du meuble.

— Techn. Morceau ajouté au nez d'un ouvrage de serrurerie, de menuiserie, etc. ■ Lambris de menuiserie assemblé en renfoncement avec un autre.

ARRÈRE-COUR s. f. Petite cour servant de dégagement : C'était une sorte d'ARRÈRE-COUR attenante à l'église. (V. Hugo.) Une tonnelle au fond de l'ARRÈRE-COUR réunissait des

Copistes et des Grecs qui venaient se rafraîchir. (Gir. de Niv.) La scène a pour théâtre l'ARRÈRE-COUR d'une boutique de menuisier. (Th. Gaut.) ■ Pl. des ARRÈRE-COURS.

ARRÈRE-COUSIN, INE s. m. Cousin, cousine à un degré assez éloigné ; petit-cousin, petite-cousine : En Auvergne, on voit des villages dont tous les habitants sont cousins. ■ Pl. des ARRÈRE-COUSINS, COUSINES.

ARRÈRE-CROUPE s. f. Crête secondaire d'une montagne : Superbe ravin, presque alpestre, formé par la haute colline de Pétersberg et par l'une des ARRÈRE-CROUPES du Harz. (V. Hugo.) ■ Pl. des ARRÈRE-CROUPES.

ARRÈRE-DEMI-FILE s. f. Se disait autrefois des quatre derniers soldats d'une file de huit hommes d'infanterie. ■ Pl. des ARRÈRE-DEMI-FILES.

ARRÈRE-DENT ou ARRÈRE-MOLAIRE s. f. Dernière molaire de chaque côté, qui perce beaucoup plus tard que les autres, et, pour cela, on appelle vulgairement dent de sagesse. ■ Pl. des ARRÈRE-DENTS.

ARRÈRE-FAIX s. m. Ce qui reste dans la matrice après l'expulsion du fœtus, savoir, le placenta et les membranes. On l'appelle vulgairement DÉLIVRE. ■ Pl. des ARRÈRE-FAIX.

ARRÈRE-FAITS s. m. Ce qui a été fait derrière les autres, et sert de soutien au feu. ■ Pl. des ARRÈRE-FAITS.

ARRÈRE-FEMME s. f. Femme qui est derrière les autres, et sert de soutien au feu. ■ Pl. des ARRÈRE-FEMMES.

ARRÈRE-FEMME s. f. Femme qui est derrière les autres, et sert de soutien au feu. ■ Pl. des ARRÈRE-FEMMES.

ARRÈRE-FÈVE s. f. Fève qui est derrière les autres, et sert de soutien au feu. ■ Pl. des ARRÈRE-FÈVES.

ARRÈRE-FÈVE s. f. Fève qui est derrière les autres, et sert de soutien au feu. ■ Pl. des ARRÈRE-FÈVES.

ARRÈRE-FÈVE s. f. Fève qui est derrière les autres, et sert de soutien au feu. ■ Pl. des ARRÈRE-FÈVES.

ARRÈRE-FÈVE s. f. Fève qui est derrière les autres, et sert de soutien au feu. ■ Pl. des ARRÈRE-FÈVES.

ARRÈRE-FÈVE s. f. Fève qui est derrière les autres, et sert de soutien au feu. ■ Pl. des ARRÈRE-FÈVES.

ARRÈRE-FÈVE s. f. Fève qui est derrière les autres, et sert de soutien au feu. ■ Pl. des ARRÈRE-FÈVES.

ARRÈRE-FÈVE s. f. Fève qui est derrière les autres, et sert de soutien au feu. ■ Pl. des ARRÈRE-FÈVES.

ARRÈRE-FÈVE s. f. Fève qui est derrière les autres, et sert de soutien au feu. ■ Pl. des ARRÈRE-FÈVES.

ARRÈRE-FÈVE s. f. Fève qui est derrière les autres, et sert de soutien au feu. ■ Pl. des ARRÈRE-FÈVES.

ARRÈRE-FÈVE s. f. Fève qui est derrière les autres, et sert de soutien au feu. ■ Pl. des ARRÈRE-FÈVES.

ARRÈRE-FÈVE s. f. Fève qui est derrière les autres, et sert de soutien au feu. ■ Pl. des ARRÈRE-FÈVES.

ARRÈRE-FÈVE s. f. Fève qui est derrière les autres, et sert de soutien au feu. ■ Pl. des ARRÈRE-FÈVES.

ARRÈRE-FÈVE s. f. Fève qui est derrière les autres, et sert de soutien au feu. ■ Pl. des ARRÈRE-FÈVES.

ARRÈRE-FÈVE s. f. Fève qui est derrière les autres, et sert de soutien au feu. ■ Pl. des ARRÈRE-FÈVES.

ARRÈRE-FÈVE s. f. Fève qui est derrière les autres, et sert de soutien au feu. ■ Pl. des ARRÈRE-FÈVES.

ARRÈRE-FÈVE s. f. Fève qui est derrière les autres, et sert de soutien au feu. ■ Pl. des ARRÈRE-FÈVES.

ARRÈRE-FÈVE s. f. Fève qui est derrière les autres, et sert de soutien au feu. ■ Pl. des ARRÈRE-FÈVES.

ARRÈRE-FÈVE s. f. Fève qui est derrière les autres, et sert de soutien au feu. ■ Pl. des ARRÈRE-FÈVES.

ARRÈRE-FÈVE s. f. Fève qui est derrière les autres, et sert de soutien au feu. ■ Pl. des ARRÈRE-FÈVES.

espérer à travers des plaines, c'est la cavalerie et l'artillerie qui rendent le plus de services. Dans tous les cas, l'arrière-garde devra recruter parmi les meilleurs soldats, et être commandée par des chefs expérimentés. Son plus grand soin doit être d'employer tous les moyens possibles pour retarder la marche de l'ennemi dans sa poursuite. Pour cela, elle doit dégrader et encombrer les chemins, couvrir tous les passages de ruses. Quelquefois, l'arrière-garde devient réserve les jours de bataille rangée, et prend, à un moment donné, une part active à la bataille. Le grand Frédéric, l'un des créateurs de la tactique moderne, tenait toujours son arrière-garde très-prochée de son armée ; et dans ces retraites habiles qu'il opéra alors qu'il avait devant lui des corps quatre fois plus considérables que le sien, aucune de ses marches défensives ne fut inquiétée : on eût en à craindre la volte-face du lion. En général, la force de l'arrière-garde est subordonnée à celle du corps principal, et la distance qu'elle observe dépend de la nature des opérations de la campagne. Dans les moments de trêve ou de paix, l'arrière-garde d'un corps quelconque est simplement une garde qui fait la police de la route et ramasse les trainards.

ARRÈRE-GARE s. f. Gare établie derrière une autre gare : ARRÈRE-GARE destinée aux marchands. ■ Pl. des ARRÈRE-GARES.

ARRÈRE-GARDE s. f. Portion du pharynx, située derrière les amygdales et le bord mobile du voile du palais. ■ Pl. des ARRÈRE-GORGES.

ARRÈRE-GOÛT s. m. Goût qui revient dans la bouche après l'ingestion de certains aliments ou de certaines boissons, etc., qui, le plus souvent, est tout différent de celui qui l'a précédé. (Lacretelle.) C'est un effet de la disposition de certaines glandes qui se trouve avec l'ARRÈRE-PENSÉE de recevoir au double. (Lacretelle.) Déjà, dans toute la France constitutionnelle, un désintéressement sans ARRÈRE-PENSÉE s'appelle duperie. (Mme de Gir.) Je me donne à vous sans ARRÈRE-PENSÉE. (Balz.) Les ARRÈRE-PENSÉS du cardinal Caprara faillirent mettre au néant les nobles projets du premier cousin. (Thiers.) Je pris sa main très-franchement, cette fois, et je la baisai sans ARRÈRE-PENSÉE. (G. Sand.) A cette date, rien ne dénote encore de sa part la moindre ARRÈRE-PENSÉE. (Ste-Beuve.)

ARRÈRE-GORGES s. f. Portion du pharynx, située derrière les amygdales et le bord mobile du voile du palais. ■ Pl. des ARRÈRE-GORGES.

ARRÈRE-GOÛT s. m. Goût qui revient dans la bouche après l'ingestion de certains aliments ou de certaines boissons, etc., qui, le plus souvent, est tout différent de celui qui l'a précédé. (Lacretelle.) C'est un effet de la disposition de certaines glandes qui se trouve avec l'ARRÈRE-PENSÉE de recevoir au double. (Lacretelle.) Déjà, dans toute la France constitutionnelle, un désintéressement sans ARRÈRE-PENSÉE s'appelle duperie. (Mme de Gir.) Je me donne à vous sans ARRÈRE-PENSÉE. (Balz.) Les ARRÈRE-PENSÉS du cardinal Caprara faillirent mettre au néant les nobles projets du premier cousin. (Thiers.) Je pris sa main très-franchement, cette fois, et je la baisai sans ARRÈRE-PENSÉE. (G. Sand.) A cette date, rien ne dénote encore de sa part la moindre ARRÈRE-PENSÉE. (Ste-Beuve.)

ARRÈRE-GOÛT s. m. Goût qui revient dans la bouche après l'ingestion de certains aliments ou de certaines boissons, etc., qui, le plus souvent, est tout différent de celui qui l'a précédé. (Lacretelle.) C'est un effet de la disposition de certaines glandes qui se trouve avec l'ARRÈRE-PENSÉE de recevoir au double. (Lacretelle.) Déjà, dans toute la France constitutionnelle, un désintéressement sans ARRÈRE-PENSÉE s'appelle duperie. (Mme de Gir.) Je me donne à vous sans ARRÈRE-PENSÉE. (Balz.) Les ARRÈRE-PENSÉS du cardinal Caprara faillirent mettre au néant les nobles projets du premier cousin. (Thiers.) Je pris sa main très-franchement, cette fois, et je la baisai sans ARRÈRE-PENSÉE. (G. Sand.) A cette date, rien ne dénote encore de sa part la moindre ARRÈRE-PENSÉE. (Ste-Beuve.)

ARRÈRE-GOÛT s. m. Goût qui revient dans la bouche après l'ingestion de certains aliments ou de certaines boissons, etc., qui, le plus souvent, est tout différent de celui qui l'a précédé. (Lacretelle.) C'est un effet de la disposition de certaines glandes qui se trouve avec l'ARRÈRE-PENSÉE de recevoir au double. (Lacretelle.) Déjà, dans toute la France constitutionnelle, un désintéressement sans ARRÈRE-PENSÉE s'appelle duperie. (Mme de Gir.) Je me donne à vous sans ARRÈRE-PENSÉE. (Balz.) Les ARRÈRE-PENSÉS du cardinal Caprara faillirent mettre au néant les nobles projets du premier cousin. (Thiers.) Je pris sa main très-franchement, cette fois, et je la baisai sans ARRÈRE-PENSÉE. (G. Sand.) A cette date, rien ne dénote encore de sa part la moindre ARRÈRE-PENSÉE. (Ste-Beuve.)

ARRÈRE-GOÛT s. m. Goût qui revient dans la bouche après l'ingestion de certains aliments ou de certaines boissons, etc., qui, le plus souvent, est tout différent de celui qui l'a précédé. (Lacretelle.) C'est un effet de la disposition de certaines glandes qui se trouve avec l'ARRÈRE-PENSÉE de recevoir au double. (Lacretelle.) Déjà, dans toute la France constitutionnelle, un désintéressement sans ARRÈRE-PENSÉE s'appelle duperie. (Mme de Gir.) Je me donne à vous sans ARRÈRE-PENSÉE. (Balz.) Les ARRÈRE-PENSÉS du cardinal Caprara faillirent mettre au néant les nobles projets du premier cousin. (Thiers.) Je pris sa main très-franchement, cette fois, et je la baisai sans ARRÈRE-PENSÉE. (G. Sand.) A cette date, rien ne dénote encore de sa part la moindre ARRÈRE-PENSÉE. (Ste-Beuve.)

ARRÈRE-GOÛT s. m. Goût qui revient dans la bouche après l'ingestion de certains aliments ou de certaines boissons, etc., qui, le plus souvent, est tout différent de celui qui l'a précédé. (Lacretelle.) C'est un effet de la disposition de certaines glandes qui se trouve avec l'ARRÈRE-PENSÉE de recevoir au double. (Lacretelle.) Déjà, dans toute la France constitutionnelle, un désintéressement sans ARRÈRE-PENSÉE s'appelle duperie. (Mme de Gir.) Je me donne à vous sans ARRÈRE-PENSÉE. (Balz.) Les ARRÈRE-PENSÉS du cardinal Caprara faillirent mettre au néant les nobles projets du premier cousin. (Thiers.) Je pris sa main très-franchement, cette fois, et je la baisai sans ARRÈRE-PENSÉE. (G. Sand.) A cette date, rien ne dénote encore de sa part la moindre ARRÈRE-PENSÉE. (Ste-Beuve.)

ARRÈRE-GOÛT s. m. Goût qui revient dans la bouche après l'ingestion de certains aliments ou de certaines boissons, etc., qui, le plus souvent, est tout différent de celui qui l'a précédé. (Lacretelle.) C'est un effet de la disposition de certaines glandes qui se trouve avec l'ARRÈRE-PENSÉE de recevoir au double. (Lacretelle.) Déjà, dans toute la France constitutionnelle, un désintéressement sans ARRÈRE-PENSÉE s'appelle duperie. (Mme de Gir.) Je me donne à vous sans ARRÈRE-PENSÉE. (Balz.) Les ARRÈRE-PENSÉS du cardinal Caprara faillirent mettre au néant les nobles projets du premier cousin. (Thiers.) Je pris sa main très-franchement, cette fois, et je la baisai sans ARRÈRE-PENSÉE. (G. Sand.) A cette date, rien ne dénote encore de sa part la moindre ARRÈRE-PENSÉE. (Ste-Beuve.)

ARRÈRE-GOÛT s. m. Goût qui revient dans la bouche après l'ingestion de certains aliments ou de certaines boissons, etc., qui, le plus souvent, est tout différent de celui qui l'a précédé. (Lacretelle.) C'est un effet de la disposition de certaines glandes qui se trouve avec l'ARRÈRE-PENSÉE de recevoir au double. (Lacretelle.) Déjà, dans toute la France constitutionnelle, un désintéressement sans ARRÈRE-PENSÉE s'appelle duperie. (Mme de Gir.) Je me donne à vous sans ARRÈRE-PENSÉE. (Balz.) Les ARRÈRE-PENSÉS du cardinal Caprara faillirent mettre au néant les nobles projets du premier cousin. (Thiers.) Je pris sa main très-franchement, cette fois, et je la baisai sans ARRÈRE-PENSÉE. (G. Sand.) A cette date, rien ne dénote encore de sa part la moindre ARRÈRE-PENSÉE. (Ste-Beuve.)

ARRÈRE-GOÛT s. m. Goût qui revient dans la bouche après l'ingestion de certains aliments ou de certaines boissons, etc., qui, le plus souvent, est tout différent de celui qui l'a précédé. (Lacretelle.) C'est un effet de la disposition de certaines glandes qui se trouve avec l'ARRÈRE-PENSÉE de recevoir au double. (Lacretelle.) Déjà, dans toute la France constitutionnelle, un désintéressement sans ARRÈRE-PENSÉE s'appelle duperie. (Mme de Gir.) Je me donne à vous sans ARRÈRE-PENSÉE. (Balz.) Les ARRÈRE-PENSÉS du cardinal Caprara faillirent mettre au néant les nobles projets du premier cousin. (Thiers.) Je pris sa main très-franchement, cette fois, et je la baisai sans ARRÈRE-PENSÉE. (G. Sand.) A cette date, rien ne dénote encore de sa part la moindre ARRÈRE-PENSÉE. (Ste-Beuve.)

ARRÈRE-GOÛT s. m. Goût qui revient dans la bouche après l'ingestion de certains aliments ou de certaines boissons, etc., qui, le plus souvent, est tout différent de celui qui l'a précédé. (Lacretelle.) C'est un effet de la disposition de certaines glandes qui se trouve avec l'ARRÈRE-PENSÉE de recevoir au double. (Lacretelle.) Déjà, dans toute la France constitutionnelle, un désintéressement sans ARRÈRE-PENSÉE s'appelle duperie. (Mme de Gir.) Je me donne à vous sans ARRÈRE-PENSÉE. (Balz.) Les ARRÈRE-PENSÉS du cardinal Caprara faillirent mettre au néant les nobles projets du premier cousin. (Thiers.) Je pris sa main très-franchement, cette fois, et je la baisai sans ARRÈRE-PENSÉE. (G. Sand.) A cette date, rien ne dénote encore de sa part la moindre ARRÈRE-PENSÉE. (Ste-Beuve.)

ARRÈRE-GOÛT s. m. Goût qui revient dans la bouche après l'ingestion de certains aliments ou de certaines boissons, etc., qui, le plus souvent, est tout différent de celui qui l'a précédé. (Lacretelle.) C'est un effet de la disposition de certaines glandes qui se trouve avec l'ARRÈRE-PENSÉE de recevoir au double. (Lacretelle.) Déjà, dans toute la France constitutionnelle, un désintéressement sans ARRÈRE-PENSÉE s'appelle duperie. (Mme de Gir.) Je me donne à vous sans ARRÈRE-PENSÉE. (Balz.) Les ARRÈRE-PENSÉS du cardinal Caprara faillirent mettre au néant les nobles projets du premier cousin. (Thiers.) Je pris sa main très-franchement, cette fois, et je la baisai sans ARRÈRE-PENSÉE. (G. Sand.) A cette date, rien ne dénote encore de sa part la moindre ARRÈRE-PENSÉE. (Ste-Beuve.)

ARRÈRE-GOÛT s. m. Goût qui revient dans la bouche après l'ingestion de certains aliments ou de certaines boissons, etc., qui, le plus souvent, est tout différent de celui qui l'a précédé. (Lacretelle.) C'est un effet de la disposition de certaines glandes qui se trouve avec l'ARRÈRE-PENSÉE de recevoir au double. (Lacretelle.) Déjà, dans toute la France constitutionnelle, un désintéressement sans ARRÈRE-PENSÉE s'appelle duperie. (Mme de Gir.) Je me donne à vous sans ARRÈRE-PENSÉE. (Balz.) Les ARRÈRE-PENSÉS du cardinal Caprara faillirent mettre au néant les nobles projets du premier cousin. (Thiers.) Je pris sa main très-franchement, cette fois, et je la baisai sans ARRÈRE-PENSÉE. (G. Sand.) A cette date, rien ne dénote encore de sa part la moindre ARRÈRE-PENSÉE. (Ste-Beuve.)

ARRÈRE-GOÛT s. m. Goût qui revient dans la bouche après l'ingestion de certains aliments ou de certaines boissons, etc., qui, le plus souvent, est tout différent de celui qui l'a précédé. (Lacretelle.) C'est un effet de la disposition de certaines glandes qui se trouve avec l'ARRÈRE-PENSÉE de recevoir au double. (Lacretelle.) Déjà, dans toute la France constitutionnelle, un désintéressement sans ARRÈRE-PENSÉE s'appelle duperie. (Mme de Gir.) Je me donne à vous sans ARRÈRE-PENSÉE. (Balz.) Les ARRÈRE-PENSÉS du cardinal Caprara faillirent mettre au néant les nobles projets du premier cousin. (Thiers.) Je pris sa main très-franchement, cette fois, et je la baisai sans ARRÈRE-PENSÉE. (G. Sand.) A cette date, rien ne dénote encore de sa part la moindre ARRÈRE-PENSÉE. (Ste-Beuve.)

ARRÈRE-GOÛT s. m. Goût qui revient dans la bouche après l'ingestion de certains aliments ou de certaines boissons, etc., qui, le plus souvent, est tout différent de celui qui l'a précédé. (Lacretelle.) C'est un effet de la disposition de certaines glandes qui se trouve avec l'ARRÈRE-PENSÉE de recevoir au double. (Lacretelle.) Déjà, dans toute la France constitutionnelle, un désintéressement sans ARRÈRE-PENSÉE s'appelle duperie. (Mme de Gir.) Je me donne à vous sans ARRÈRE-PENSÉE. (Balz.) Les ARRÈRE-PENSÉS du cardinal Caprara faillirent mettre au néant les nobles projets du premier cousin. (Thiers.) Je pris sa main très-franchement, cette fois, et je la baisai sans ARRÈRE-PENSÉE. (G. Sand.) A cette date, rien ne dénote encore de sa part la moindre ARRÈRE-PENSÉE. (Ste-Beuve.)

ARRÈRE-GOÛT s. m. Goût qui revient dans la bouche après l'ingestion de certains aliments ou de certaines boissons, etc., qui, le plus souvent, est tout différent de celui qui l'a précédé. (Lacretelle.) C'est un effet de la disposition de certaines glandes qui se trouve avec l'ARRÈRE-PENSÉE de recevoir au double. (Lacretelle.) Déjà, dans toute la France constitutionnelle, un désintéressement sans ARRÈRE-PENSÉE s'appelle duperie. (Mme de Gir.) Je me donne à vous sans ARRÈRE-PENSÉE. (Balz.) Les ARRÈRE-PENSÉS du cardinal Caprara faillirent mettre au néant les nobles projets du premier cousin. (Thiers.) Je pris sa main très-franchement, cette fois, et je la baisai sans ARRÈRE-PENSÉE. (G. Sand.) A cette date, rien ne dénote encore de sa part la moindre ARRÈRE-PENSÉE. (Ste-Beuve.)

ARRÈRE-GOÛT s. m. Goût qui revient dans la bouche après l'ingestion de certains aliments ou de certaines boissons, etc., qui, le plus souvent, est tout différent de celui qui l'a précédé. (Lacretelle.) C'est un effet de la disposition de certaines glandes qui se trouve avec l'ARRÈRE-PENSÉE de recevoir au double. (Lacretelle.) Déjà, dans toute la France constitutionnelle, un désintéressement sans ARRÈRE-PENSÉE s'appelle duperie. (Mme de Gir.) Je me donne à vous sans ARRÈRE-PENSÉE. (Balz.) Les ARRÈRE-PENSÉS du cardinal Caprara faillirent mettre au néant les nobles projets du premier cousin. (Thiers.) Je pris sa main très-franchement, cette fois, et je la baisai sans ARRÈRE-PENSÉE. (G. Sand.) A cette date, rien ne dénote encore de sa part la moindre ARRÈRE-PENSÉE. (Ste-Beuve.)

ARRÈRE-GOÛT s. m. Goût qui revient dans la bouche après l'ingestion de certains aliments ou de certaines boissons, etc., qui, le plus souvent, est tout différent de celui qui l'a précédé. (Lacretelle.) C'est un effet de la disposition de certaines glandes qui se trouve avec l'ARRÈRE-PENSÉE de recevoir au double. (Lacretelle.) Déjà, dans toute la France constitutionnelle, un désintéressement sans ARRÈRE-PENSÉE s'appelle duperie. (Mme de Gir.) Je me donne à vous sans ARRÈRE-PENSÉE. (Balz.) Les ARRÈRE-PENSÉS du cardinal Caprara faillirent mettre au néant les nobles projets du premier cousin. (Thiers.) Je pris sa main très-franchement, cette fois, et je la baisai sans ARRÈRE-PENSÉE. (G. Sand.) A cette date, rien ne dénote encore de sa part la moindre ARRÈRE-PENSÉE. (Ste-Beuve.)

ARRÈRE-GOÛT s. m. Goût qui revient dans la bouche après l'ingestion de certains aliments ou de certaines boissons, etc., qui, le plus souvent, est tout différent de celui qui l'a précédé. (Lacretelle.) C'est un effet de la disposition de certaines glandes qui se trouve avec l'ARRÈRE-PENSÉE de recevoir au double. (Lacretelle.) Déjà, dans toute la France constitutionnelle, un désintéressement sans ARRÈRE-PENSÉE s'appelle duperie. (Mme de Gir.) Je me donne à vous sans ARRÈRE-PENSÉE. (Balz.) Les ARRÈRE-PENSÉS du cardinal Caprara faillirent mettre au néant les nobles projets du premier cousin. (Thiers.) Je pris sa main très-franchement, cette fois, et je la baisai sans ARRÈRE-PENSÉE. (G. Sand.) A cette date, rien ne dénote encore de sa part la moindre ARRÈRE-PENSÉE. (Ste-Beuve.)

ARRÈRE-GOÛT s. m. Goût qui revient dans la bouche après l'ingestion de certains aliments ou de certaines boissons, etc., qui, le plus souvent, est tout différent de celui qui l'a précédé. (Lacretelle.) C'est un effet de la disposition de certaines glandes qui se trouve avec l'ARRÈRE-PENSÉE de recevoir au double. (Lacretelle.) Déjà, dans toute la France constitutionnelle, un désintéressement sans ARRÈRE-PENSÉE s'appelle duperie. (Mme de Gir.) Je me donne à vous sans ARRÈRE-PENSÉE. (Balz.) Les ARRÈRE-PENSÉS du cardinal Caprara faillirent mettre au néant les nobles projets du premier cousin. (Thiers.) Je pris sa main très-franchement, cette fois, et je la baisai sans ARRÈRE-PENSÉE. (G. Sand.) A cette date, rien ne dénote encore de sa part la moindre ARRÈRE-PENSÉE. (Ste-Beuve.)

ARRÈRE-GOÛT s. m. Goût qui revient dans la bouche après l'ingestion de certains aliments ou de certaines boissons, etc., qui, le plus souvent, est tout différent de celui qui l'a précédé. (Lacretelle.) C'est un effet de la disposition de certaines glandes qui se trouve avec l'ARRÈRE-PENSÉE de recevoir au double. (Lacretelle.) Déjà, dans toute la France constitutionnelle, un désintéressement sans ARRÈRE-PENSÉE s'appelle duperie. (Mme de Gir.) Je me donne à vous sans ARRÈRE-PENSÉE. (Balz.) Les ARRÈRE-PENSÉS du cardinal Caprara faillirent mettre au néant les nobles projets du premier cousin. (Thiers.) Je pris sa main très-franchement, cette fois, et je la baisai sans ARRÈRE-PENSÉE. (G. Sand.) A cette date, rien ne dénote encore de sa part la moindre ARRÈRE-PENSÉE. (Ste-Beuve.)

ARRÈRE-GOÛT s. m. Goût qui revient dans la bouche après l'ingestion de certains aliments ou de certaines boissons, etc., qui, le plus souvent, est tout différent de celui qui l'a précédé. (Lacretelle.) C'est un effet de la disposition de certaines glandes qui se trouve avec l'ARRÈRE-PENSÉE de recevoir au double. (Lacretelle.) Déjà, dans toute la France constitutionnelle, un désintéressement sans ARRÈRE-PENSÉE s'appelle duperie. (Mme de Gir.) Je me donne à vous sans ARRÈRE-PENSÉE. (Balz.) Les ARRÈRE-PENSÉS du cardinal Caprara faillirent mettre au néant les nobles projets du premier cousin. (Thiers.) Je pris sa main très-franchement, cette fois, et je la baisai sans ARRÈRE-PENSÉE. (G. Sand.) A cette date, rien ne dénote encore de sa part la moindre ARRÈRE-PENSÉE. (Ste-Beuve.)

ARRÈRE-GOÛT s. m. Goût qui revient dans la bouche après l'ingestion de certains aliments ou de certaines boissons, etc., qui, le plus souvent, est tout différent de celui qui l'a précédé. (Lacretelle.) C'est un effet de la disposition de certaines glandes qui se trouve avec l'ARRÈRE-PENSÉE de recevoir au double. (Lacretelle.) Déjà, dans toute la France constitutionnelle, un désintéressement sans ARRÈRE-PENSÉE s'appelle duperie. (Mme de Gir.) Je me donne à vous sans ARRÈRE-PENSÉE. (Balz.) Les ARRÈRE-PENSÉS du cardinal Caprara faillirent mettre au néant les nobles projets du premier cousin. (Thiers.) Je pris sa main très-franchement, cette fois, et je la baisai sans ARRÈRE-PENSÉE. (G. Sand.) A cette date, rien ne dénote encore de sa part la moindre ARRÈRE-PENSÉE. (Ste-Beuve.)

ARRÈRE-GOÛT s. m. Goût qui revient dans la bouche après l'ingestion de certains aliments ou de certaines boissons, etc., qui, le plus souvent, est tout différent de celui qui l'a précédé. (Lacretelle.) C'est un effet de la disposition de certaines glandes qui se trouve avec l'ARRÈRE-PENSÉE de recevoir au double. (Lacretelle.) Déjà, dans toute la France constitutionnelle, un désintéressement sans ARRÈRE-PENSÉE s'appelle duperie. (Mme de Gir.) Je me donne à vous sans ARRÈRE-PENSÉE. (Balz.) Les ARRÈRE-PENSÉS du cardinal Caprara faillirent mettre au néant les nobles projets du premier cousin. (Thiers.) Je pris sa main très-franchement, cette fois, et je la baisai sans ARRÈRE-PENSÉE. (G. Sand.) A cette date, rien ne dénote encore de sa part la moindre ARRÈRE-PENSÉE. (Ste-Beuve.)

ARRÈRE-GOÛT s. m. Goût qui revient dans la bouche après l'ingestion de certains aliments ou de certaines boissons, etc., qui, le plus souvent, est tout différent de celui qui l'a précédé. (Lacretelle.) C'est un effet de la disposition de certaines glandes qui se trouve avec l'ARRÈRE-PENSÉE de recevoir au double. (Lacretelle.) Déjà, dans toute la France constitutionnelle, un désintéressement sans ARRÈRE-PENSÉE s'appelle duperie. (Mme de Gir.) Je me donne à vous sans ARRÈRE-PENSÉE. (Balz.) Les ARRÈRE-PENSÉS du cardinal Caprara faillirent mettre au néant les nobles projets du premier cousin. (Thiers.) Je pris sa main très-franchement, cette fois, et je la baisai sans ARRÈRE-PENSÉE. (G. Sand.) A cette date, rien ne dénote encore de sa part la moindre ARRÈRE-PENSÉE. (Ste-Beuve.)

ARRÈRE-GOÛT s. m. Goût qui revient dans la bouche après l'ingestion de certains aliments ou de certaines boissons, etc., qui, le plus souvent, est tout différent de celui qui l'a précédé. (Lacretelle.) C'est un effet de la disposition de certaines glandes qui se trouve avec l'ARRÈRE-PENSÉE de recevoir au double. (Lacretelle.) Déjà, dans toute la France constitutionnelle, un désintéressement sans ARRÈRE-PENSÉE s'appelle duperie. (Mme de Gir.) Je me donne à vous sans ARRÈRE-PENSÉE. (Balz.) Les ARRÈRE-PENSÉS du cardinal Caprara faillirent mettre au néant les nobles projets du premier cousin. (Thiers.) Je pris sa main très-franchement, cette fois, et je la baisai sans ARRÈRE-PENSÉE. (G. Sand.) A cette date, rien ne dénote encore de sa part la moindre ARRÈRE-PENSÉE. (Ste-Beuve.)

ARRÈRE-GOÛT s. m. Goût qui revient dans la bouche après l'ingestion de certains aliments ou de certaines boissons, etc., qui, le plus souvent, est tout différent de celui qui l'a précédé. (Lacretelle.) C'est un effet de la disposition de certaines glandes qui se trouve avec l'ARRÈRE-PENSÉE de recevoir au double. (Lacretelle.) Déjà, dans toute la France constitutionnelle, un désintéressement sans ARRÈRE-PENSÉE s'appelle duperie. (Mme de Gir.) Je me donne à vous sans ARRÈRE-PENSÉE

responsable du dommage causé à la marchandise, encore bien qu'il prouve qu'elle était, du reste, bien *arrimée*. (Trib. du Havre, 19 février 1842.)

Le capitaine qui a reçu à son bord des cotons, et qui les a, par le connaissance, reconnus exempts d'avaries, ne peut pas être responsable de l'humidité d'eau salée contractée par ces cotons, lorsqu'aucun reproche ne peut lui être adressé pour son *arrimage* ou pour la manière dont ses cotons ont été logés à son bord. Il en est de même de traces de terre ou de sable qui doivent leur origine au séjour des balles à terre; mais il est responsable de l'humidité d'eau douce contractée par ses cotons restés sur le pont du navire avant d'être mis sous le tillac. (Trib. du Havre, 1 juin 1842.)

Le capitaine est responsable des marchandises à partir de la remise qui lui en est faite, sa responsabilité dure jusqu'au moment du débarquement au lieu de destination. Cette responsabilité s'étend aux accidents qui peuvent se produire, même lors du chargement, par imprudence ou autrement, soit que la faute, la négligence ou l'imprudence provienne de son fait, soit qu'elle provienne des personnes qu'il emploie au chargement. (Boulay-Paty.)

Le capitaine qui est obligé à recevoir l'arrimage qui lui serait désigné par l'affrètement, n'en doit pas moins, sous sa propre responsabilité, diriger et surveiller l'arrimage. Par suite, il ne peut, après cette opération faite, se plaindre de prétendus vices dans l'arrimage pour en répudier la responsabilité et le rejeter sur l'affrètement. (Trib. du Havre, 13 nov. 1845.)

Le capitaine contrevenu à ses obligations, lorsqu'il n'appelle le consignataire à vérifier l'arrimage qu'après avoir déjà chargé, est responsable des marchandises qui entouraient celles du consignataire. (Trib. de Marseille, 18 nov. 1845.)

La clause énoncée dans le connaissance, d'après laquelle le capitaine répond de tout contenu ni de l'avarie, ne l'affranchit pas des dommages reconnus à la marchandise au lieu de l'arrivée, lorsqu'une expertise constate que ces dommages ont eu lieu par sa faute ou celle de son équipage, notamment par suite d'un vice d'arrimage. (Trib. de Marseille, 26 nov. 1845.)

Le capitaine de navire ne peut être responsable des avaries survenues dans sa cargaison, lorsqu'on ne peut lui reprocher un mauvais arrimage, ni une faute qui aurait été la cause, sinon unique, au moins principale du dommage. Le rapprochement, dans la même cale, de deux marchandises sèches non susceptibles de s'avarier mutuellement sans une cause accidentelle, telles que du blé et du tabac en bon état de conservation, ne peut constituer en aucun cas un défaut d'arrimage, surtout si, au lieu du chargement, les navires étaient dans l'usage de suivre ce mode d'arrimage.

Par suite, le capitaine ne peut être responsable des avaries survenues à l'une de ces marchandises par son contact avec l'autre, qui, renfermant en elle un principe de destruction, s'est trouvée avariée par son vice propre, et a occasionné, au moment même, les avaries des autres parties de la cargaison. Il n'est pas davantage le déficé existant dans la cargaison de blé, lorsque ce déficé provient tout du vice propre d'une portion de la cargaison que des fortunes de mer, qui ont rendu nécessaires le jeu des pompes et ensuite leur déplacement. (Trib. du Havre, 6 sept. 1855.)

Nous devons ces précieux renseignements à un excellent ouvrage que M. Caumont, avocat distingué au Havre, a publié sur le *Droit commercial maritime*.

ARRIMAT (a-ri-man) part. pass. du v. Arrimer.

ARRIMÉ, ÉE (a-ri-mé) part. pass. du v. Arrimer. *C'est toujours une grande affaire à Marseille que l'arrivée d'un bâtiment, surtout quand ce bâtiment a été construit, gréé, armé sur les chantiers de la vieille Phocée.* (Alex. Dum.)

ARRIMER v. a. ou tr. (a-ri-mé). Mar. Distribuer, arranger convenablement, et placer avec solidité dans l'intérieur d'un navire les divers objets qui composent sa cargaison : *ARRIMER le lest, ARRIMER les fatelles, ON ARRIMAIT les meubles du vaisseau pour le combat.* (Lamar.)

— Par ext. Ranger, caser toute espèce d'objets : *Il me faut ARRIMER moi-même une quantité de bœufs prêts d'espri-t-à-venir, sans quoi tout se briserait dans les mains des stupides domestiques indiens.* (Jacquemont.)

ARRIMEUR s. m. (a-ri-meur — rad. arrimer). Mar. Celui qui est chargé de l'arrimage, qui arrime.

— *Arrimeur juré*, Personne qui, dans les ports de mer, est chargé de surveiller l'arrimage : *Les capitaines de navire sont responsables des avaries qui résultent d'un mauvais arrimage, alors même qu'ils se sont servis d'ARRIMEURS JURÉS pour opérer le chargement.* (Caumont.)

ARRIOLANT (s) (sa-ri-o-lan) part. prés. du v. Arrioler.

ARRIOLÉ, ÉE (a-ri-olé) part. pass. du v. Arrioler.

— Etat de la mer lorsqu'elle n'est agitée que faiblement par une seule lame

dépendant du cours du vent : *La mer est arriolée.*

ARRIOLÉ (S') v. pr. (sa-ri-olé — rad. rier). Mar. Se dit de la mer qui, après avoir été clapoteuse, n'est plus agitée que par les lames qui se succèdent à d'assez grands intervalles. Il se dit encore de la mer lorsqu'il n'y a qu'une lame qui suit le cours du vent. Il s'agit d'après le cours du vent, en parlant d'un bâtiment : *Le vaisseau s'ARRIOLÉ, commence à s'ARRIOLER.*

ARRIQUIBAR (Don Nicolas), économiste espagnol, mort en 1779. Il composa un ouvrage intitulé *Recreations politiques*, où il traite des finances, de l'industrie, du commerce et de la population de l'Espagne, et jeta un coup d'oeil sur les idées des économistes des autres pays, notamment sur celles de l'Ami des hommes. Mais cet ouvrage, à peu près ignoré chez nous, a eu de succès en Espagne, où, jusqu'à ce jour, les citonniers fleurissent plus vigoureusement que les réformateurs économiques.

ARRISÉ, ÉE (a-ri-zé) part. pass. du v. Arriser.

ARRISER ou **ARISER** v. a. ou tr. (a-ri-zé — rad. ris). Mar. Abaisser, en parlant des vergues hautes ou de leurs voiles, mot qui ne s'emploie généralement que lorsqu'on opère pendant une rafale ou un grain : *ARRISER les voiles.* On dit aussi, par abus, ruser.

ARRISSER v. a. ou tr. (a-ri-sé). Mar. Lier, attacher les vergues, les chaloues, pour qu'elles ne se déplacent pas pendant un gros temps. On dit aussi, par abus, risser.

ARRITE s. f. (a-ri-té). Petite monnaie qui, anciennement, avait cours dans le midi de la France.

ARRIVABÈNE (Jean-Pierre), helléniste italien, disciple de Philèphe, né à Mantoue en 1411, mort évêque d'Urbino en 1504. C'était le fils de la maison de Gonzague, où il était fort aimé à cause de sa passion pour les lettres. Il est auteur d'un poème latin intitulé *Gonsgalidos*, en l'honneur du marquis Louis III de Gonzague, général du duc de Mantoue, et de quelques lettres imprimées à Milan en 1506.

ARRIVABÈNE (Jean-François), poète italien, né à Mantoue, florissant dans le xv^e siècle. Parmi ses poésies, on distingue particulièrement deux éloges maritimes, *Idromanzia* et *Cleanto*, publiés à Mantoue en 1547.

Outre ses œuvres poétiques, on a aussi de lui divers écrits en prose.

ARRIVABÈNE (le comte Jean), économiste italien, né à Mantoue en 1801, fut élevé au lycée de sa ville natale, et montra de bonne heure une vive ardeur pour l'étude, pour le progrès moral et matériel des peuples, et pour la liberté. Rédacteur du *Constatteur*, fondé en 1818 par Silvio Pellico, il s'occupait en même temps d'introduire l'enseignement mutuel à Mantoue. En 1821, il fut emprisonné pendant sept mois à Venise, pour n'avoir pas honoré Silvio Pellico. De nouvelles persécutions le forcèrent à s'expatrier. Condanné à mort par contumace dans le procès des *Carbonari* (1822), il s'établit successivement en France, en Angleterre, et enfin en Belgique, où il se fit naturaliser en 1840. Un des buts principaux de sa vie a été l'amélioration du sort des ouvriers dans les grandes cités industrielles du nord. Outre un grand nombre d'articles insérés dans le *Journal des Économistes* de Paris, il a publié : *Sur les Sociétés de bienfaisance* (Londres et Lugano, 1828, 1832, 2 vol.); *des Moyens les plus propres à améliorer le sort des ouvriers* (Lugano, 1832); *Situation économique de la Belgique* (Bruxelles, 1843). Il a traduit en italien les *Principes d'économie politique*, de Stuart Mill (Lugano, 1833), et, en français, les *Principes fondamentaux de l'économie politique*, de Senior (Paris, 1836). En 1859, Arrivabène quitta sa patrie d'adoption, et suivit toutes les opérations de la campagne d'Italie, en qualité de correspondant du *Daily-Venue*. Ses articles qu'il a adressés à ce journal, réunis plus tard en deux volumes, ont paru à Londres en anglais : la *Remue des Deux Mondes* en a donné des fragments, qui forment la meilleure et la plus intéressante des relations qui aient été faites sur ce sujet. Nommé la même année sénateur du royaume d'Italie, le comte Arrivabène a repris ses travaux économiques, et a collaboré à plusieurs publications. Il est président de la Société d'économie politique de Turin.

ARRIVAGE s. m. (a-ri-va-je — rad. arriver). L'abord des navires et des bateaux dans un port : *Le lieu d'ARRIVAGE.* On dit aussi **ATTERRAGE**.

— Arrivée des marchandises par eau ou par chemins de fer : *L'ARRIVAGE des grains, des farines. Sur la cheminée, dans une soupière d'argent, étaient des avis d'ARRIVAGE de marchandises consignés en son nom au Havre.* (Bal.) *Les ARRIVAGES par voie de mer sont soumis à la quarantaine.* (Journ.)

— Par ext. Les marchandises mêmes : *Les ARRIVAGES ont été rares cette semaine.*

ARRIVANT (a-ri-van) part. prés. du v. Arriver.

ARRIVÉ, ÉE (a-ri-olé) part. pass. du v. Arriver. *En ARRIVANT à Paris, Rousseau s'est montré dans un café, et il y avait foule pour le voir.* (La Harpe.) *Une nouvelle ARRIVANT à Paris doit commencer par se mettre comme si elle avait trente ans.* (H. Beyle.) *L'ouvrage de*

Hume, en ARRIVANT en France, avait excité un concert d'enthousiasme. (Villem.)

Vingt carrosses bien d'arrivant à la file. Y sont en moins de rien suivis de plus de mille. BOULEAU.

ARRIVANT s. m. (a-ri-van). Se dit de celui de celle qui arrive dans un lieu : *Tous les ARRIVANTS doivent présenter leurs passe-ports. Cette auberge est parfois forcée d'ouvrir les portes nombreux ARRIVANTS à installer dans les maisons du voisinage.* (G. Sand.) *L'ARRIVANT d'Italie était stupéfait. Une nouvelle visite en France, je sortis.* (E. Sue.) *Pendant les gardes ne sont pas sévères envers les ARRIVANTS.* (De Fragière.) *Ce pays était renouvelé sans cesse par les ARRIVANTS de France.* (Roc. de Beauv.)

ARRIVE s. f. (a-ri-ve). Anc. mar. Se disait du côté du vaisseau qui était tourné vers la terre.

ARRIVÉ interj. (a-ri-ve). Mar. Commandement de mettre la barre au vent pour arriver ou laisser arriver.

ARRIVÉ, ÉE (a-ri-ve) part. pass. du v. Arriver. *On s'est rendu à une certaine destination, en passant par personnes et des choses.* (La Harpe.) *Un malin des Indes, à Marseille. Mon cousin est ARRIVÉ ce matin en diligence. Dès que Vespasien fut ARRIVÉ en Judée, il arriva sur lui les yeux de tous les pays.* (La Harpe.) *Un malin des Indes, à Marseille. Mon cousin est ARRIVÉ ce matin en diligence. Dès que Vespasien fut ARRIVÉ en Judée, il arriva sur lui les yeux de tous les pays.* (La Harpe.) *Un malin des Indes, à Marseille. Mon cousin est ARRIVÉ ce matin en diligence. Dès que Vespasien fut ARRIVÉ en Judée, il arriva sur lui les yeux de tous les pays.* (La Harpe.)

— Survenu, qui s'est passé : *Tout ce qui est ARRIVÉ a été de tout temps présent et préordonné en Dieu.* (Past.) *Pour juger ce qui arrivera, nous n'avons qu'à examiner ce qui est ARRIVÉ.* (Buff.) *Un malin des Indes, à Marseille. Mon cousin est ARRIVÉ ce matin en diligence. Dès que Vespasien fut ARRIVÉ en Judée, il arriva sur lui les yeux de tous les pays.* (La Harpe.)

ARRIVÉ s. f. (a-ri-ve). Petite monnaie qui, anciennement, avait cours dans le midi de la France.

ARRIVABÈNE (Jean-Pierre), helléniste italien, disciple de Philèphe, né à Mantoue en 1411, mort évêque d'Urbino en 1504. C'était le fils de la maison de Gonzague, où il était fort aimé à cause de sa passion pour les lettres. Il est auteur d'un poème latin intitulé *Gonsgalidos*, en l'honneur du marquis Louis III de Gonzague, général du duc de Mantoue, et de quelques lettres imprimées à Milan en 1506.

ARRIVABÈNE (Jean-François), poète italien, né à Mantoue, florissant dans le xv^e siècle. Parmi ses poésies, on distingue particulièrement deux éloges maritimes, *Idromanzia* et *Cleanto*, publiés à Mantoue en 1547.

Outre ses œuvres poétiques, on a aussi de lui divers écrits en prose.

ARRIVABÈNE (le comte Jean), économiste italien, né à Mantoue en 1801, fut élevé au lycée de sa ville natale, et montra de bonne heure une vive ardeur pour l'étude, pour le progrès moral et matériel des peuples, et pour la liberté. Rédacteur du *Constatteur*, fondé en 1818 par Silvio Pellico, il s'occupait en même temps d'introduire l'enseignement mutuel à Mantoue. En 1821, il fut emprisonné pendant sept mois à Venise, pour n'avoir pas honoré Silvio Pellico. De nouvelles persécutions le forcèrent à s'expatrier. Condanné à mort par contumace dans le procès des *Carbonari* (1822), il s'établit successivement en France, en Angleterre, et enfin en Belgique, où il se fit naturaliser en 1840. Un des buts principaux de sa vie a été l'amélioration du sort des ouvriers dans les grandes cités industrielles du nord. Outre un grand nombre d'articles insérés dans le *Journal des Économistes* de Paris, il a publié : *Sur les Sociétés de bienfaisance* (Londres et Lugano, 1828, 1832, 2 vol.); *des Moyens les plus propres à améliorer le sort des ouvriers* (Lugano, 1832); *Situation économique de la Belgique* (Bruxelles, 1843). Il a traduit en italien les *Principes d'économie politique*, de Stuart Mill (Lugano, 1833), et, en français, les *Principes fondamentaux de l'économie politique*, de Senior (Paris, 1836). En 1859, Arrivabène quitta sa patrie d'adoption, et suivit toutes les opérations de la campagne d'Italie, en qualité de correspondant du *Daily-Venue*. Ses articles qu'il a adressés à ce journal, réunis plus tard en deux volumes, ont paru à Londres en anglais : la *Remue des Deux Mondes* en a donné des fragments, qui forment la meilleure et la plus intéressante des relations qui aient été faites sur ce sujet. Nommé la même année sénateur du royaume d'Italie, le comte Arrivabène a repris ses travaux économiques, et a collaboré à plusieurs publications. Il est président de la Société d'économie politique de Turin.

ARRIVAGE s. m. (a-ri-va-je — rad. arriver). L'abord des navires et des bateaux dans un port : *Le lieu d'ARRIVAGE.* On dit aussi **ATTERRAGE**.

— Arrivée des marchandises par eau ou par chemins de fer : *L'ARRIVAGE des grains, des farines. Sur la cheminée, dans une soupière d'argent, étaient des avis d'ARRIVAGE de marchandises consignés en son nom au Havre.* (Bal.) *Les ARRIVAGES par voie de mer sont soumis à la quarantaine.* (Journ.)

— Par ext. Les marchandises mêmes : *Les ARRIVAGES ont été rares cette semaine.*

ARRIVANT (a-ri-van) part. prés. du v. Arriver.

ARRIVÉ, ÉE (a-ri-olé) part. pass. du v. Arriver. *En ARRIVANT à Paris, Rousseau s'est montré dans un café, et il y avait foule pour le voir.* (La Harpe.) *Une nouvelle ARRIVANT à Paris doit commencer par se mettre comme si elle avait trente ans.* (H. Beyle.) *L'ouvrage de*

possibles : on remarque dans le nombre une sorcière difforme avec son balai, un chien à trois têtes, et dans l'air, un cavalier étrange, monté sur un rossinot et soufflant dans un chalumeau. Ce tableau, peint sur cuivre, est remarquable par la belle qualité de l'exécution : la perfection du clair-obscur rappelle Rembrandt. Il a fait partie des collections Lebrun (1782), à Paris; Knight (1831), à Londres; et Lombard, à Liège. M. Surmond en est devenu propriétaire en 1857.

ARRIVER v. n. ou intr. (a-ri-ve — rad. rive). Approcher de la rive, aborder : *ARRIVER à terre. ARRIVER au port. La tempête nous oblige de relâcher, et nous ARRIVÂMES à une plage déserte.* (Acad.) *La flotte arriva devant Danielle.* (Fléch.) *Tous les vaisseaux de Genséric ARRIVèrent heureusement en Afrique, excepté celui qui portait les dieux.* (Chateaub.)

Mithridate lui-même arrive dans le port.

— Aujourd'hui, ce sens étymologique et primitif se confond entièrement avec le suivant.

— Venir, être rendu au lieu où l'on voulait aller : *ARRIVER le premier. ARRIVER de bonne heure. ARRIVER tard. ARRIVER à Paris, à Londres. ARRIVER de son pays. ARRIVER dans sa maison. ARRIVER de Versailles, où j'ai été huit jours à faire une fort jolie vie.* (De Coulanges.) *Nous ARRIVÂMES à Châtellerauld, qu'on nous croyait encore à moitié chemin.* (La Font.) *Nous continuâmes notre voyage ainsi allégrement que nous l'avions commencé, mais flûte un peu plus droit vers le terme qu'on nous avait assigné.* (M. de La Harpe.) *Un malin des Indes, à Marseille. Mon cousin est ARRIVÉ ce matin en diligence. Dès que Vespasien fut ARRIVÉ en Judée, il arriva sur lui les yeux de tous les pays.* (La Harpe.)

— Survenu, qui s'est passé : *Tout ce qui est ARRIVÉ a été de tout temps présent et préordonné en Dieu.* (Past.) *Pour juger ce qui arrivera, nous n'avons qu'à examiner ce qui est ARRIVÉ.* (Buff.) *Un malin des Indes, à Marseille. Mon cousin est ARRIVÉ ce matin en diligence. Dès que Vespasien fut ARRIVÉ en Judée, il arriva sur lui les yeux de tous les pays.* (La Harpe.)

ARRIVÉ s. f. (a-ri-ve). Petite monnaie qui, anciennement, avait cours dans le midi de la France.

ARRIVABÈNE (Jean-Pierre), helléniste italien, disciple de Philèphe, né à Mantoue en 1411, mort évêque d'Urbino en 1504. C'était le fils de la maison de Gonzague, où il était fort aimé à cause de sa passion pour les lettres. Il est auteur d'un poème latin intitulé *Gonsgalidos*, en l'honneur du marquis Louis III de Gonzague, général du duc de Mantoue, et de quelques lettres imprimées à Milan en 1506.

ARRIVABÈNE (Jean-François), poète italien, né à Mantoue, florissant dans le xv^e siècle. Parmi ses poésies, on distingue particulièrement deux éloges maritimes, *Idromanzia* et *Cleanto*, publiés à Mantoue en 1547.

Outre ses œuvres poétiques, on a aussi de lui divers écrits en prose.

ARRIVABÈNE (le comte Jean), économiste italien, né à Mantoue en 1801, fut élevé au lycée de sa ville natale, et montra de bonne heure une vive ardeur pour l'étude, pour le progrès moral et matériel des peuples, et pour la liberté. Rédacteur du *Constatteur*, fondé en 1818 par Silvio Pellico, il s'occupait en même temps d'introduire l'enseignement mutuel à Mantoue. En 1821, il fut emprisonné pendant sept mois à Venise, pour n'avoir pas honoré Silvio Pellico. De nouvelles persécutions le forcèrent à s'expatrier. Condanné à mort par contumace dans le procès des *Carbonari* (1822), il s'établit successivement en France, en Angleterre, et enfin en Belgique, où il se fit naturaliser en 1840. Un des buts principaux de sa vie a été l'amélioration du sort des ouvriers dans les grandes cités industrielles du nord. Outre un grand nombre d'articles insérés dans le *Journal des Économistes* de Paris, il a publié : *Sur les Sociétés de bienfaisance* (Londres et Lugano, 1828, 1832, 2 vol.); *des Moyens les plus propres à améliorer le sort des ouvriers* (Lugano, 1832); *Situation économique de la Belgique* (Bruxelles, 1843). Il a traduit en italien les *Principes d'économie politique*, de Stuart Mill (Lugano, 1833), et, en français, les *Principes fondamentaux de l'économie politique*, de Senior (Paris, 1836). En 1859, Arrivabène quitta sa patrie d'adoption, et suivit toutes les opérations de la campagne d'Italie, en qualité de correspondant du *Daily-Venue*. Ses articles qu'il a adressés à ce journal, réunis plus tard en deux volumes, ont paru à Londres en anglais : la *Remue des Deux Mondes* en a donné des fragments, qui forment la meilleure et la plus intéressante des relations qui aient été faites sur ce sujet. Nommé la même année sénateur du royaume d'Italie, le comte Arrivabène a repris ses travaux économiques, et a collaboré à plusieurs publications. Il est président de la Société d'économie politique de Turin.

ARRIVAGE s. m. (a-ri-va-je — rad. arriver). L'abord des navires et des bateaux dans un port : *Le lieu d'ARRIVAGE.* On dit aussi **ATTERRAGE**.

— Arrivée des marchandises par eau ou par chemins de fer : *L'ARRIVAGE des grains, des farines. Sur la cheminée, dans une soupière d'argent, étaient des avis d'ARRIVAGE de marchandises consignés en son nom au Havre.* (Bal.) *Les ARRIVAGES par voie de mer sont soumis à la quarantaine.* (Journ.)

— Par ext. Les marchandises mêmes : *Les ARRIVAGES ont été rares cette semaine.*

ARRIVANT (a-ri-van) part. prés. du v. Arriver.

ARRIVÉ, ÉE (a-ri-olé) part. pass. du v. Arriver. *En ARRIVANT à Paris, Rousseau s'est montré dans un café, et il y avait foule pour le voir.* (La Harpe.) *Une nouvelle ARRIVANT à Paris doit commencer par se mettre comme si elle avait trente ans.* (H. Beyle.) *L'ouvrage de*

Hume, en ARRIVANT en France, avait excité un concert d'enthousiasme. (Villem.)

Vingt carrosses bien d'arrivant à la file. Y sont en moins de rien suivis de plus de mille. BOULEAU.

ARRIVANT s. m. (a-ri-van). Se dit de celui de celle qui arrive dans un lieu : *Tous les ARRIVANTS doivent présenter leurs passe-ports. Cette auberge est parfois forcée d'ouvrir les portes nombreux ARRIVANTS à installer dans les maisons du voisinage.* (G. Sand.) *L'ARRIVANT d'Italie était stupéfait. Une nouvelle visite en France, je sortis.* (E. Sue.) *Pendant les gardes ne sont pas sévères envers les ARRIVANTS.* (De Fragière.) *Ce pays était renouvelé sans cesse par les ARRIVANTS de France.* (Roc. de Beauv.)

ARRIVE s. f. (a-ri-ve). Anc. mar. Se disait du côté du vaisseau qui était tourné vers la terre.

ARRIVÉ interj. (a-ri-ve). Mar. Commandement de mettre la barre au vent pour arriver ou laisser arriver.

ARRIVÉ, ÉE (a-ri-ve) part. pass. du v. Arriver. *On s'est rendu à une certaine destination, en passant par personnes et des choses.* (La Harpe.) *Un malin des Indes, à Marseille. Mon cousin est ARRIVÉ ce matin en diligence. Dès que Vespasien fut ARRIVÉ en Judée, il arriva sur lui les yeux de tous les pays.* (La Harpe.) *Un malin des Indes, à Marseille. Mon cousin est ARRIVÉ ce matin en diligence. Dès que Vespasien fut ARRIVÉ en Judée, il arriva sur lui les yeux de tous les pays.* (La Harpe.)

— Survenu, qui s'est passé : *Tout ce qui est ARRIVÉ a été de tout temps présent et préordonné en Dieu.* (Past.) *Pour juger ce qui arrivera, nous n'avons qu'à examiner ce qui est ARRIVÉ.* (Buff.) *Un malin des Indes, à Marseille. Mon cousin est ARRIVÉ ce matin en diligence. Dès que Vespasien fut ARRIVÉ en Judée, il arriva sur lui les yeux de tous les pays.* (La Harpe.)

ARRIVÉ s. f. (a-ri-ve). Petite monnaie qui, anciennement, avait cours dans le midi de la France.

ARRIVABÈNE (Jean-Pierre), helléniste italien, disciple de Philèphe, né à Mantoue en 1411, mort évêque d'Urbino en 1504. C'était le fils de la maison de Gonzague, où il était fort aimé à cause de sa passion pour les lettres. Il est auteur d'un poème latin intitulé *Gonsgalidos*, en l'honneur du marquis Louis III de Gonzague, général du duc de Mantoue, et de quelques lettres imprimées à Milan en 1506.

ARRIVABÈNE (Jean-François), poète italien, né à Mantoue, florissant dans le xv^e siècle. Parmi ses poésies, on distingue particulièrement deux éloges maritimes, *Idromanzia* et *Cleanto*, publiés à Mantoue en 1547.

Outre ses œuvres poétiques, on a aussi de lui divers écrits en prose.

ARRIVABÈNE (le comte Jean), économiste italien, né à Mantoue en 1801, fut élevé au lycée de sa ville natale, et montra de bonne heure une vive ardeur pour l'étude, pour le progrès moral et matériel des peuples, et pour la liberté. Rédacteur du *Constatteur*, fondé en 1818 par Silvio Pellico, il s'occupait en même temps d'introduire l'enseignement mutuel à Mantoue. En 1821, il fut emprisonné pendant sept mois à Venise, pour n'avoir pas honoré Silvio Pellico. De nouvelles persécutions le forcèrent à s'expatrier. Condanné à mort par contumace dans le procès des *Carbonari* (1822), il s'établit successivement en France, en Angleterre, et enfin en Belgique, où il se fit naturaliser en 1840. Un des buts principaux de sa vie a été l'amélioration du sort des ouvriers dans les grandes cités industrielles du nord. Outre un grand nombre d'articles insérés dans le *Journal des Économistes* de Paris, il a publié : *Sur les Sociétés de bienfaisance* (Londres et Lugano, 1828, 1832, 2 vol.); *des Moyens les plus propres à améliorer le sort des ouvriers* (Lugano, 1832); *Situation économique de la Belgique* (Bruxelles, 1843). Il a traduit en italien les *Principes d'économie politique*, de Stuart Mill (Lugano, 1833), et, en français, les *Principes fondamentaux de l'économie politique*, de Senior (Paris, 1836). En 1859, Arrivabène quitta sa patrie d'adoption, et suivit toutes les opérations de la campagne d'Italie, en qualité de correspondant du *Daily-Venue*. Ses articles qu'il a adressés à ce journal, réunis plus tard en deux volumes, ont paru à Londres en anglais : la *Remue des Deux Mondes* en a donné des fragments, qui forment la meilleure et la plus intéressante des relations qui aient été faites sur ce sujet. Nommé la même année sénateur du royaume d'Italie, le comte Arrivabène a repris ses travaux économiques, et a collaboré à plusieurs publications. Il est président de la Société d'économie politique de Turin.

ARRIVAGE s. m. (a-ri-va-je — rad. arriver). L'abord des navires et des bateaux dans un port : *Le lieu d'ARRIVAGE.* On dit aussi **ATTERRAGE**.

— Arrivée des marchandises par eau ou par chemins de fer : *L'ARRIVAGE des grains, des farines. Sur la cheminée, dans une soupière d'argent, étaient des avis d'ARRIVAGE de marchandises consignés en son nom au Havre.* (Bal.) *Les ARRIVAGES par voie de mer sont soumis à la quarantaine.* (Journ.)

— Par ext. Les marchandises mêmes : *Les ARRIVAGES ont été rares cette semaine.*

ARRIVANT (a-ri-van) part. prés. du v. Arriver.

ARRIVÉ, ÉE (a-ri-olé) part. pass. du v. Arriver. *En ARRIVANT à Paris, Rousseau s'est montré dans un café, et il y avait foule pour le voir.* (La Harpe.) *Une nouvelle ARRIVANT à Paris doit commencer par se mettre comme si elle avait trente ans.* (H. Beyle.) *L'ouvrage de*

Hume, en ARRIVANT en France, avait excité un concert d'enthousiasme. (Villem.)

Vingt carrosses bien d'arrivant à la file. Y sont en moins de rien suivis de plus de mille. BOULEAU.

ARRIVANT s. m. (a-ri-van). Se dit de celui de celle qui arrive dans un lieu : *Tous les ARRIVANTS doivent présenter leurs passe-ports. Cette auberge est parfois forcée d'ouvrir les portes nombreux ARRIVANTS à installer dans les maisons du voisinage.* (G. Sand.) *L'ARRIVANT d'Italie était stupéfait. Une nouvelle visite en France, je sortis.* (E. Sue.) *Pendant les gardes ne sont pas sévères envers les ARRIVANTS.* (De Fragière.) *Ce pays était renouvelé sans cesse par les ARRIVANTS de France.* (Roc. de Beauv.)

ARRIVE s. f. (a-ri-ve). Anc. mar. Se disait du côté du vaisseau qui était tourné vers la terre.

ARRIVÉ interj. (a-ri-ve). Mar. Commandement de mettre la barre au vent pour arriver ou laisser arriver.

ARRIVÉ, ÉE (a-ri-ve) part. pass. du v. Arriver. *On s'est rendu à une certaine destination, en passant par personnes et des choses.* (La Harpe.) *Un malin des Indes, à Marseille. Mon cousin est ARRIVÉ ce matin en diligence. Dès que Vespasien fut ARRIVÉ en Judée, il arriva sur lui les yeux de tous les pays.* (La Harpe.) *Un malin des Indes, à Marseille. Mon cousin est ARRIVÉ ce matin en diligence. Dès que Vespasien fut ARRIVÉ en Judée, il arriva sur lui les yeux de tous les pays.* (La Harpe.)

— Survenu, qui s'est passé : *Tout ce qui est ARRIVÉ a été de tout temps présent et préordonné en Dieu.* (Past.) *Pour juger ce qui arrivera, nous n'avons qu'à examiner ce qui est ARRIVÉ.* (Buff.) *Un malin des Indes, à Marseille. Mon cousin est ARRIVÉ ce matin en diligence. Dès que Vespasien fut ARRIVÉ en Judée, il arriva sur lui les yeux de tous les pays.* (La Harpe.)

ARRIVÉ s. f. (a-ri-ve). Petite monnaie qui, anciennement, avait cours dans le midi de la France.

ARRIVABÈNE (Jean-Pierre), helléniste italien, disciple de Philèphe, né à Mantoue en 1411, mort évêque d'Urbino en 1504. C'était le fils de la maison de Gonzague, où il était fort aimé